

DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil d'Établissement du 19 novembre 2025

Monsieur le Proviseur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, nous souhaitons porter à la connaissance de l'ensemble des membres de ce conseil notre profonde préoccupation concernant la situation actuelle de l'AEFE et, plus particulièrement, la décision prise par la Mission laïque française de privatiser l'intégralité de son réseau en Espagne.

Sur le manque de concertation et de transparence

Nous déplorons vivement le manque flagrant de concertation et de transparence qui caractérise la démarche adoptée par la Mlf dans ce processus aux conséquences considérables pour notre communauté éducative.

En effet, la Mlf a fait le choix de convoquer les associations de parents d'élèves de notre établissement de manière séparée, en fonction de leur appartenance à l'une ou l'autre fédération. Cette approche compartimentée ne peut en aucun cas être considérée comme une démarche transparente et inclusive, et soulève de sérieuses questions quant aux véritables intentions de la direction de notre tutelle.

De même, les élus des Français de l'Étranger et les représentants des personnels ont été convoqués à des visioconférences distinctes, accentuant ainsi la fragmentation de l'information et empêchant toute concertation collective sur un sujet qui nous concerne tous.

Sur la rétention d'information

Cette opacité est d'autant plus préoccupante que nous avons aujourd'hui la confirmation que la Fapée, et par extension ses associations membres dont l'Apaelm, avaient connaissance de cette décision de privatisation dès le mois de juillet 2025 ; alors que cette information d'une importance capitale pour l'ensemble des familles de notre établissement n'a été partagée avec notre association que le 20 octobre dernier, par l'envoi d'un courrier (sans en-tête ni signature de la Mlf) annonçant la décision de privatisation.

Il s'agit d'une rétention d'information grave sur un projet qui impactera directement l'avenir de nos enfants, le statut de l'établissement, et potentiellement les frais de scolarité. Nous nous interrogeons légitimement sur les raisons de ce silence prolongé et espérons que des éclaircissements soient apportés en séance.

Position de l'ALI Molière

Au nom de l'ALI Molière, nous tenons à exprimer notre désaccord profond avec la manière dont la Mlf a choisi de conduire ce processus de privatisation :

Nous condamnons fermement :

- L'absence de consultation préalable des familles sur une décision qui transformera fondamentalement la nature de nos établissements ;
- La stratégie de communication fragmentée qui divise plutôt que de rassembler la communauté éducative ;
- Le manque de transparence sur l'identité et le profil des repreneurs potentiels, et donc sur leurs intentions quant à la gouvernance des établissements après la cession, les frais de scolarité, le statut des personnels et la continuité pédagogique ;
- La précipitation apparente d'un processus qui mériterait un débat approfondi et démocratique.

Nous exigeons :

- Une information complète, transparente et simultanée de l'ensemble des parties prenantes ;
- Une véritable concertation avec les représentants de parents d'élèves, quelle que soit leur affiliation fédérale ;
- Des garanties précises sur le maintien de la qualité de l'enseignement, l'accessibilité financière et les droits des personnels.

La privatisation d'un réseau d'établissements scolaires ne peut se décider dans l'ombre. C'est l'avenir éducatif de nos enfants et l'identité même de notre établissement qui sont en jeu. Les familles ont le droit d'être pleinement informées et consultées avant qu'une décision aussi structurante ne soit actée, indépendamment de leur appartenance (ou non) à l'une ou l'autre association de parents d'élèves.

Sur les conséquences d'une démarche contre-productive

Nous tenons à souligner que le climat d'opacité volontairement instauré par certaines parties prenantes ne bénéficie en rien au bon déroulement d'un processus qui devrait se conduire dans le dialogue serein et transparent. Une telle approche ne peut en aucun cas prétendre fédérer l'ensemble des familles qui, aujourd'hui, se posent légitimement de nombreuses questions sur l'avenir de leurs enfants au sein de notre établissement.

Cette méthode génère incertitude, inquiétude et méfiance au sein de notre communauté éducative. Nous ne pourrions, plus tard, qu'en déplorer les conséquences. Pourtant, seuls les véritables responsables de cette rupture de confiance seront à blâmer pour avoir privilégié l'opacité à la transparence, la division à la concertation, et la précipitation au dialogue constructif.

De son côté, l'ALI Molière, en étroite collaboration avec la fédération à laquelle elle est rattachée, continuera de dialoguer au plus haut niveau, comme elle l'a fait depuis le 20 octobre dernier, tout en informant les parents des établissements en temps réel, et de manière transparente, des avancements et des informations qu'elle pourra obtenir.

Nous restons à la disposition de tous les membres de ce conseil pour échanger sur cette situation et construire ensemble une réponse appropriée dans l'intérêt de notre communauté scolaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Monique Martinez
Présidente de l'ALI Molière
Viceprésidente Europe de l'UNAPE

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Année scolaire 2025/2026
Séance ordinaire du mercredi 19 novembre 2025

MEMBRES SIÉGEANT AVEC DROIT DE VOTE

5 membres représentants de l'administration

EMARGEMENT

Proviseur	Jean-Christophe ORAIN	Présent
Directeur adjoint	Florian SCHMIDT	Présent
Gestionnaire adjointe	Magaly BRIAND	Présent
CPE	Frédéric BOIRA	Présent
DRAFIN Direction régionale administrative et financière de la MLF	Kerwin SPIRE	Excusé

5 membres représentants des usagers :

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
Parent – Carolina DEL CAMPO	Présente	Parent – María Belén VAZQUEZ	
Parent – Margarita BENITO	Présente	Parent – Manuel MAJERUS	
Parent – Monique MARTINEZ	Présente	Parent – Sébastien MOREL	Présent - Auditeur
Elève – Paul DEL CORRAL	Présent		
Elève – Facundo PIECZANSKI	Présent		

5 membres représentants des personnels :

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
Enseignant – Patricia BOURG	Présente	Enseignant – Gilles AGUER	
Enseignant – David PRIETO	Présent	Enseignant –	
Enseignant – Pascale DEVLESCHOUDERE	Présente	Enseignant – Béatrice PROTARD	
Enseignant – Julie GRINVALDS	Présente	Enseignant – Albane ROCHER	
A.T.S. – Lucía RANZ	Présente	ATS – Sabine VOTRON	

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE CONSULTATIF

Directeur général de la MLF	Excusé(e)
Conseiller culturel adjoint Laurent BERTAT	Excusé(e)
Consule générale de France à Madrid Mme Nathalie BERTHY	Excusé(e)
Adjoint au maire	Excusé(e)
Directrice des études espagnoles Mme María Isabel GUTIERREZ	Excusé(e)
Conseillers consulaires :	Excusé(e)
M. Francis HUSS	Excusé(e)
Mme Gaëlle LECOMTE	Excusé(e)
Mme Stéphanie LEVAILLANT	Excusé(e)
M. Pablo QUINTANA	Excusé(e)
M. François RALLE	Excusé(e)
M. Gilles SERVANTON	Excusé(e)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 17 h 18, il s'agit du 2^e conseil d'établissement de l'année mas du premier avec les nouveaux élus.

Il commence avec un mot d'introduction sur l'importance de ces instances qui font vivre l'établissement, mais également des moments festifs que sont le Marché de Noël, et la Nuit des contes, dont il rappelle les dates et présente les affiches, particulièrement réussies, œuvres respectives de Mme Sochas (chargée de communication) et de Mme Devleschoudere (enseignante et membre du comité des fêtes).

1. Ordre du jour approuvé à l'unanimité.
2. Approbation du P.-V. du précédent conseil

Un membre de l'APAELM demande à ce qu'on y ajoute les questions diverses, qu'il avait été prévu en début de séance de ne pas traiter, mais qui dans les faits ont, pour la plupart d'entre elles, fait l'objet d'une réponse intégrée à différents moments de la réunion. Avec la modification de ce détail, le P.-V. est adopté à l'unanimité.

3. Installation du conseil et de ses instances

Quelques modifications seront effectuées au niveau des instances, car il y a eu des changements parmi les représentants des élèves d'une part, et une mise en conformité au niveau des représentants des parents élus d'autre part.

Mme Martinez, Présidente de l'ALI fait lecture d'une déclaration liminaire (jointe au PV), concernant le processus de cession des établissements du réseau.

Monsieur Orain ne souhaite pas revenir longuement sur cette intervention, car elle s'adresse essentiellement à la direction de la M.L.F., dont il est ni plus ni moins qu'un salarié.

Il revient également sur certains éléments à préciser :

- l'information du président de la FAPE s'est faite plus tôt en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la M.L.F. ;
- les évolutions de cette recherche de partenariats constatées, qui n'ont pas fait l'objet d'un second vote pour la simple raison qu'elles se sont faites dans le cadre du mandat décidé dès le début du processus ;
- le choix d'une communication séparée à chaque fédération de la part de la M.L.F., qui s'est faite en toute transparence et dans le seul but de donner à chacun le même temps de parole dans un cadre serein, sans opposition ;
- les retours positifs exprimés par les représentants des salariés de plusieurs établissements suite à la journée de dialogue social du 17 novembre.

La Présidente de l'APAELM exprime qu'elle partage en grande partie le ressenti de son homologue. Une représentante des personnels demande si un calendrier des échéances va être communiqué aux salariés et aux parents ; M. Orain confirme que celui-ci existe et a été présenté lors du dialogue social, il sera présenté par le comité d'entreprise lors de sa prochaine A.G. du 24/11.

4. Évolution du règlement intérieur du C.É.

Le Président du C.É. demande à limiter le nombre de questions présentées par chaque partie à 3, ce qui peut déjà représenter jusqu'à 12 questions (ALI, APAELM, élèves et personnel)... Il est important de restreindre ce nombre si l'on veut consacrer à chaque question le temps qu'elle mérite.

La Présidente de l'APAELM émet la contre-proposition suivante : ne pas les limiter en nombre, mais en thème, c'est-à-dire s'en tenir aux sujets déjà présents à l'ordre du jour.

Un compromis est trouvé, en modifiant l'article pour prévoir jusqu'à 4 et en prévoyant que les autres questions, déjà traitées dans d'autres contextes (réunion trilatérale avec les associations de parents d'élèves principalement), puisse être présentées en document annexe à l'ordre du jour et donc adjointes au compte rendu auquel tous les parents, et pas seulement les élus, auront accès.

5. Retour sur le Conseil d'école

Un conseil efficace et très positif, lors duquel plusieurs parents nous ont exprimé leurs remerciements, et ont témoigné du bien-être de leurs enfants.

6. Présentation du projet d'établissement

Se référer à la P.J. pour plus de détails sur chacune des 3 ambitions : Le Bien-être pour TOUS, Plurilinguisme et ambition internationale et Des élèves acteurs de leur scolarité.

Le Président précise que le travail de la part de l'équipe sur ces trois sujets étant déjà bien avancé, la prochaine étape sera d'impliquer également les parents d'élèves (élus ou non) dans cette élaboration. Une réunion sera donc programmée prochainement.

Une représentante de l'APAELM demande si ce projet a été construit en s'appuyant sur le rapport de nos trois évaluateurs externes de l'an passé ; le Président répond par l'affirmative mais nuance : il fallait se concentrer sur un nombre d'ambitions restreintes, et ne pas en faire un « inventaire à la Prévert ».

Les élèves aussi, bien évidemment, pourront s'impliquer dans ce travail, notamment par l'intermédiaire de leur C.V.C.-C.V.L.

La Présidente de l'APAELM précise que le précédent projet n'était pas, à son sens, suffisamment mis en valeur : il était absent de notre site web, et son homologue de l'ALI précise également qu'il n'a jamais fait l'objet d'une traduction en espagnol.

Deux élues du personnel rebondissent sur ces remarques : le projet avait fait l'objet d'une infographie très lisible, en une seule page, par la précédente directrice du primaire. Celle-ci a fait l'objet d'une traduction en espagnol, et les deux versions sont en réalité bien consultables, encore actuellement, sur notre site.

Notre chargée de communication sera missionnée sur l'élaboration d'une infographie similaire portant sur ce nouveau projet 2025-2030.

7. Projet de calendrier scolaire

M. Orain revient brièvement sur ce que signifie être un établissement homologué : il s'agit de respecter un certain nombre d'exigences nous mettant en conformité avec ce que doit être un établissement français, de l'étranger ou non. L'homologation suppose notamment un respect de contraintes en termes de calendrier scolaire, dont un projet (élaboré par la gestionnaire) est soumis au débat ce soir, mais pas encore au vote : cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'établissement.

Il faudra notamment prendre en compte le positionnement, encore incertain, de quelques jours fériés espagnols, ainsi que revoir le calendrier des journées pédagogiques, dont les dates actuelles ne nous offrent pas suffisamment de souplesse pour nos temps de concertation.

La Présidente de l'APAELM fait remarquer que ces journées pédagogiques, instaurées par la Proviseure précédente, sont décomptées du temps scolaire des enfants... M. Orain se montre rassurant, le calendrier proposé prévoit toujours 930 heures de classe, sachant que l'homologation requiert de 864 à 936 h : nous sommes donc dans la fourchette haute.

Une demande de l'APAELM porte sur l'organisation du Carnaval, pendant longtemps planifiée un vendredi, et placée un jeudi depuis l'an passé. M. Schmidt et des représentants du personnel expliquent qu'au contraire du Marché de Noël, dont les temps de chant collectif peuvent se faire en l'absence d'élèves, le Carnaval suppose, avec ses danses et ses déguisements, une présence de la totalité des élèves. Il doit donc être proposé sur un temps de classe obligatoire.

Les élèves préféreraient, d'après leurs représentants, que le Carnaval se déroule moins dans l'urgence, notamment au niveau de l'enchaînement des numéros, et termine donc un peu plus tard.

De la même représentante des parents émane une remarque sur le calendrier scolaire du lycée, qui semble s'arrêter bien plus tôt, au 7 juin... Le chef d'établissement précise que les classes de seconde sont accueillies jusqu'à la fin de l'année, et que seuls les première et terminale, concernés par des échéances d'examens, n'ont plus classe car ce serait incompatible avec celles-ci. De plus, les élèves ne souhaitent plus venir, et à ce stade de leur scolarité, nous n'avons pas moyen de les y contraindre.

M. Orain est preneur de suggestions permettant de faire évoluer la situation compliquée du mois de juin, mais rappelle que les autres établissements sont confrontés à la même problématique et n'y ont pas trouvé, à ce jour, de solution.

8. Projet d'évaluation

Le Proviseur rappelle l'historique de ce projet, initié sous le Ministère Blanquer : il vise notamment à combattre certaines stratégies d'évitement du type absentéisme après une évaluation réussie. Désormais, les élèves non notés pourront être convoqués à une évaluation à laquelle une éventuelle absence entraînera une note de zéro.

Un représentant des élèves évoque un non-respect occasionnel des limites de coefficients imposées par ce projet... un élu du personnel confirme que cela ne sera, dorénavant, plus le cas.

Le projet d'évaluation sera à nouveau communiqué, aux familles et aux élèves, prochainement ; M. Orain insiste pour mettre en valeur, dans le corps du message d'accompagnement, les points récemment rappelés dans le bulletin officiel de l'Éducation nationale.

Le même représentant des élèves évoque la question des contrôles « surprises », dont le projet d'établissement ne fait pas mention. Cela a fait l'objet d'une discussion récente en C.V.L. : il s'agit en réalité de « contrôles de connaissance », dont le coefficient doit cependant rester raisonnable. Selon l'élu, ce qui est le plus problématique est la différence de discours à ce sujet d'un enseignant à l'autre... Le C.P.É. rappelle que cela relève de la liberté pédagogique. Le Proviseur conclut en disant que ce point sera évoqué lors du prochain conseil pédagogique.

9. Projets de voyages scolaires

a. Voyage des C.M. 1 à Cordoue du 16 au 18 mars 2026

b. Voyage des C.M. 2 à Cordoue du 9 au 11 mars 2026

Même projet, avec une légère différence de budget (respectivement 350 € et 335 € par élève maximum). Les deux voyages ont été scindés car l'auberge n'était pas en mesure d'accueillir une centaine d'élèves simultanément.

La Présidente de l'APAELM demande pourquoi le séjour ne fait que 3 jours, et pourquoi nous ne prévoyons plus de voyage vers la France... les élus du personnel présentent de nombreux arguments : durée du trajet, coût du voyage (hausse depuis la période Covid et impact sur les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement), impact sur les enseignantes accompagnatrices censées travailler à mi-temps et, enfin, intérêt d'un séjour au cœur de la ville où les enfants pourront en découvrir autant en 3 jours que s'ils séjourneraient 4 jours *extra muros*, pour un coût au moins égal.

Les deux projets sont approuvés à l'unanimité.

c. Voyage d'échange avec le collège Pic-Saint-Loup, à 15 Km de Montpellier (France)

Concernerait les deux classes de 4^e, mais seulement la moitié environ des élèves car certains parents parfaitement francophones n'ont pas vu de plus-value à ce que leur enfant soit accueilli en familles d'accueil. La principale dépense de ce séjour est le bus, puisque l'hébergement ainsi qu'une partie des repas auront un coût zéro. Il est également à noter que ce budget de 585 € par famille inclut d'ores et déjà le coût d'une future visite de Ségovie prévue lorsque les correspondants viendront, à leur tour, rendre visite à nos élèves.

La Présidente de l'APAELM précise que ce niveau de classe accueille la seule cohorte de l'établissement n'ayant pour le moment fait aucun voyage scolaire depuis leur entrée au collège... 30 élèves ne seront donc pas partis pendant trois années consécutives. Le chef d'établissement, la gestionnaire et l'élue de l'ALI explique que cela est inévitable à partir du moment où l'on offre aux parents la possibilité de refuser... il faut se montrer cohérent : il est important de proposer des voyages en France, mais il faut aussi accepter que sortir d'Espagne augmente les coûts et donc la probabilité de baisser le taux de participation.

Projet approuvé avec 14 voix pour et une abstention

d. Voyage du Camino de Santiago

Concernerait 42 élèves de seconde, pour un budget de 530 € par famille. Des élèves en mobilité, provenant de Dallas, pourraient également participer au séjour sans que cela n'en modifie le coût.

Projet approuvé à l'unanimité

Une représentante élue du personnel salue le travail et l'investissement des professeurs organisateurs de ces projets, que le conseil reconnaît unanimement – le Président souhaitant également remercier les services d'intendance, pour qui cela représente également une charge supplémentaire, toujours exécutée avec le sourire.

10. Questions et informations diverses

Ces questions sont présentées suivant l'ordre dans lequel elles sont parvenues au Président du conseil d'établissement.

a. Questions diverses des représentants du personnel

- Sur les moyens d'améliorer l'ambiance générale de l'établissement, M. Orain propose la création de commissions *ad hoc* sur toutes les décisions importantes, afin que le personnel se sente plus acteur des décisions prises au sein de l'établissement. Toutefois, certains enseignants se sentent déjà consultés, mais sans que leur avis ne soit pris en compte, parfois même au contraire... Le chef d'établissement précise : entre l'intérêt des élèves, les souhaits des parents, les attentes des équipes, les demandes de nos tutelles et les exigences des institutions à la fois françaises et espagnoles, il n'est pas possible de satisfaire toutes les parties... son rôle est souvent de se livrer à des arbitrages, et de trancher, en acceptant la frustration ou la déception de certains. Peut-être faudrait-il mieux expliquer, après coup, les raisons ayant motivé telle ou telle décision semblant aller à l'encontre de l'avis du collectif. L'exemple du projet numérique est longuement commenté.
- Sur l'implication des élèves et des parents dans les actions de l'établissement, une proposition envisagée est celle de réunions impliquant à la fois les enseignants, les parents et les élèves... nous avons également commencé cette année à anticiper au maximum, en nous lançant dans la préparation d'un événement dès la fin du précédent. Faut-il définir un cadre universel dans lequel inscrire des temps forts comme le sont la kermesse ou le Carnaval, y fixer des objectifs concrets et mesurables, ou au contraire privilégier la dimension festive et l'unicité annuelle de chacune de ses occasions ?
- Pour renforcer la convivialité et l'esprit d'équipe, pourquoi ne pas créer un comité des fêtes mixte enseignants / parents d'élèves ? Les enseignantes rappellent que des moments tels que la Nuit du Conte et les soirées jeux de société sont également là pour ça.

b. Questions diverses de l'APAELM

- Sur les tarifs 2026, M. Orain précise qu'ils seront communiqués bien plus tôt que l'an passé (en décembre 2025 probablement, contre mars l'an passé), et que le repreneur n'aura pas son mot à dire puisqu'ils seront fixés bien avant l'établissement du partenariat. Nous n'avons pas encore fixé les dates des J.P.O., mais de toute façon celles-ci ne font plus recette... c'est en revanche les Contes Gourmands, quasi mensuelles, qui remportent depuis samedi dernier un certain succès. S'y ajoutera la présence d'un stand Lycée Molière au salon de l'Éducation de l'IFEMA. Enfin, le Proviseur souhaite valoriser notre capacité à accueillir de façon aménagée des élèves sportifs de haut niveau, qui sera mise en valeur par le biais d'un dépliant mais également sur notre site web.
- La question du projet d'établissement a déjà fait l'objet d'une réponse plus tôt, celle de l'éco-école sera traitée lors d'une prochaine réunion... quant à Lisa, M. Schmidt explique que Mme Jahan lui a confirmé un lancement imminent, mais

également une participation modeste (20 à 30 % des élèves de chaque classe concernée).

- La psychologue, Mme Ranz, confirme qu'à deux exceptions près – qui ne sauraient tarder –, tous les PAP ont été renouvelés. Quant au suivi de leur application, un calendrier a été fixé l'an passé, en partenariat avec les représentants des parents d'élèves, qui prévoit le lancement prochain d'un questionnaire à destination des élèves concernés et de leurs familles.
- Plusieurs questions portaient sur le bien-être et le vivre ensemble : sur le sujet des élèves Sentinelle, un appel au volontariat a été lancé, mais c'est insuffisant (car les plus volontaires ne sont pas nécessairement les plus qualifiés). Comme M. Boira, C.P.É., l'explique, nous avons lancé en marge de la journée de lutte contre le harcèlement un appel aux professeurs principaux de recensement des candidatures, ce qui se fera dès lundi avec l'appui des Volontaires en Service civique, qui passeront dans les classes présenter le dispositif. Par ailleurs, l'établissement est officiellement inscrit au Programme pHARe niveau 1, via l'A.E.F.É. Nous sommes par ailleurs satisfaits des premiers résultats de la M.P.P., qui a déjà traité avec succès 5 situations. Enfin, nous allons très bientôt lancer l'enquête vie scolaire, sur un modèle identique à celui proposé dans de nombreux établissements français.

c. Questions diverses de l'ALI

- Sur les dates de communication des décisions de la M.L.F. quant à la recherche de partenariat, nous avons annoncé ce que nous savions le plus tôt possible, mais ce sujet ne relève pas de la responsabilité du chef d'établissement et de ce conseil d'établissement, mais du conseil d'administration de la Mlf et de son président
- Il n'est pas question pour le repreneur de racheter le terrain, puisque celui-ci appartient toujours à la Ville, comme c'est le cas pour de nombreux établissements. Elle ne peut a priori pas s'opposer au rachat, d'autant que la M.L.F. restera partenaire de l'établissement. La réduction de 15 % ne pourra pas être rediscutée car elle est inscrite dans l'acte notarié nous liant à Villanueva.
- La question sur la communication des tarifs a déjà fait l'objet d'une réponse plus tôt dans cette réunion.

d. Questions diverses des représentants des élèves

1) Les coefficients des évaluations.

À première vue, il serait souhaitable de fixer pour chaque type d'évaluation un minimum et un maximum clairement définis et à respecter impérativement. Voici quelques exemples:

- activités, TP, contrôles de connaissances → entre 0.5 et 1.5
- devoirs de fin de période → entre 2 et 4
- bac blanc → entre 4 et 6

Cependant, deux problèmes se posent. D'une part, ces restrictions pourraient nuire à la liberté de chaque professeur de décider de son mode d'évaluation. D'autre part, établir des valeurs absolues peut être peu efficace, parce que dans la moyenne les coefficients sont dépendants. Ainsi, si toutes les activités sont coefficientées 0.5 et les devoirs coefficientés 4, cela revient à un rapport de 1:8.

C'est pourquoi nous proposons qu'une règle simple portant sur le rapport de poids des évaluations soit mise en place. Par exemple, "un devoir sommatif de fin de période ne peut pas peser plus de quatre fois qu'une activité formative ou une évaluation secondaire".

2) Les contrôles de connaissances dans le contrôle continu.

Nous demandons qu'il n'y ait pas uniquement des contrôles de connaissances (« surprises ») en Première et Terminale. En effet, nous considérons qu'une moyenne construite exclusivement à partir de ce type de contrôle (et éventuellement des activités mais à coefficient inférieur) reste tout de même peu représentative. Nous proposons qu'au moins deux évaluations sommatives prévues à l'avance aient lieu par semestre (par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 11.

Le Secrétaire de séance,

Florian SCHMIDT



Le président,

Jean-Christophe ORAIN

